

PV DU CONSEIL SYNDICAL

DU 08 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 avril, les membres du conseil syndical se sont réunis dans la salle du Conseil sur l'invitation qui leur a été adressé par la présidente.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux : CHOLEY Audrey, VAVRILLE Gilles, MULLER Sarah, WEISSE Jean-François, RIZZA-BARBARAS Aline, JACOB Jérôme.

Absents excusés : WEBERT Marilyne

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Audrey CHOLEY

Madame la Présidente ouvre la séance à 17h30 et laisse la parole au doyen d'âge Monsieur VAVRILLE Gilles. Madame CHOLEY Audrey benjamine est désignée secrétaire de séance (art L 2121-15 du CGCT)

INSTALLATION DU CONSEIL

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, et à l'installation des conseils municipaux de ses communes membres, il convient de procéder à l'installation des 6 nouveaux membres titulaires et 6 nouveaux membres suppléants du conseil syndical, conformément aux statuts du SIVOM.

Après avoir donné lecture des délibérations des 2 communes membres désignant les délégués titulaires:

Pour Fleury : Gilles VAVRILLE, Audrey CHOLEY, Sarah MULLER,

Pour Pouilly : Jean-François WEISSE, Marilyne WEBERT, Aline RIZZA BARBARAS

Les membres suppléants sont :

Pour Fleury : Jean ALBERT, Frédérique BERARD et Vincent LAURENT

Pour Pouilly : Jérôme JACOB, Alain GOUBET et Elisabeth HAY

M. VAVRILLE Gilles a déclaré le conseil syndical du SIVOM de POUILLY-FLEURY installé.

ELECTION DU PRESIDENT

M.VAVRILLE Gilles a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L 5211-2 du même code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M.VAVRILLE Gilles a fait appel de candidature pour le poste de président.

M. WEISSE Jean-François propose sa candidature pour occuper cette fonction.

- Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : Aline RIZZA-BARBARAS et Sarah MULLER

- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 6
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 6
- e. Majorité absolue 4

Nom et prénom des candidats WEISSE Jean-François

Nombre de suffrages obtenus : en chiffres : 6 en toutes lettres : six

- Proclamation de l'élection du président

M. WEISSE Jean-François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

ELECTION DU VICE PRESIDENT

M. WEISSE Jean-François, nouveau président, a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du vice-président. Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L 5211-2 du même code, le vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. WEISSE Jean-François a fait un appel de candidature pour le poste de vice-président.

Audrey CHOLEY propose sa candidature pour occuper cette fonction.

- Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : Aline RIZZA-BARBARAS et Sarah MULLER

- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 6
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 6
- e. Majorité absolue 4

Nom et prénom des candidats CHOLEY Audrey

Nombre de suffrages obtenus : en chiffres : 6 en toutes lettres : six

- Proclamation de l'élection du vice- président

Mme CHOLEY Audrey, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

La séance est levée à 19h30

Le Président

Jean-François WEISSE



